

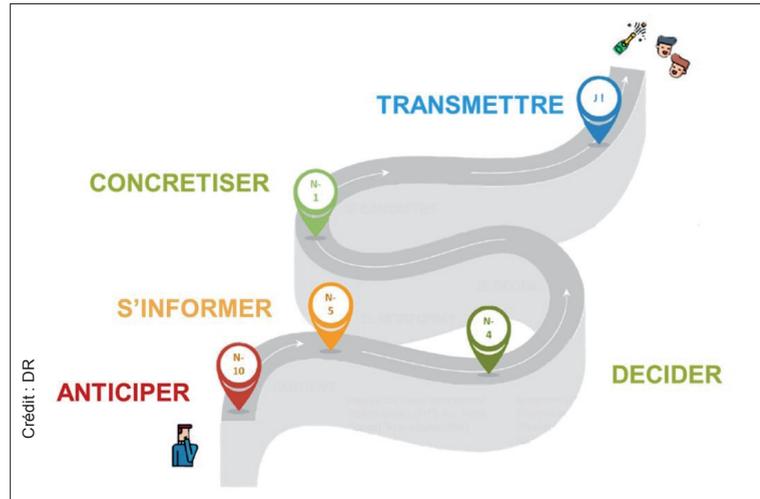
TRANSMISSION Même si un repreneur est déjà identifié, il ne faut pas attendre le dernier moment pour réfléchir à la transmission de son outil de travail et à sa retraite.

Trop d'exploitants n'anticipent pas suffisamment leur retraite

C'est le constat réalisé lors de la réunion de bilan d'activité 2021 des Point Info Transmission du Grand Est qui s'est tenue en visioconférence le 9 mars dernier. En effet, la moyenne d'âge des 307 exploitants rencontrés sur la région en 2021 est de 60 ans, pour une cessation d'activité prévue en 2022. Beaucoup d'exploitants repoussent cette réflexion à plus tard. C'est souvent un frein psychologique qui les empêche inconsciemment de réfléchir sérieusement à la fin de leur activité professionnelle.

Cinq ans avant la date

Or, on ne le répètera jamais assez, une transmission ça s'anticipe ! Idéalement au moins cinq ans avant la date envisagée de la retraite. Cela permet d'avoir le temps de la réflexion pour aborder sereinement sa cessation d'activité et préparer toutes les étapes de la transmission. Les Point Info Transmission sont là pour accompagner



Réfléchir à sa retraite au moins cinq ans avant la date prévue permet d'aborder sereinement toutes les étapes de la transmission.

les exploitants à se poser les bonnes questions. Dans 72 % des cas, les cédants ont déjà identifié leur repreneur. Il est issu du cercle familial dans deux tiers des cas. Pour les autres, soit leur choix n'est pas encore fait, soit aucun repreneur n'a été identifié. Dans ce dernier cas, il existe des outils pour les aider à trouver un suc-

cesseur. Les conseillers PIT les conseillent également sur ce point. Enfin, 81 % des départs en retraite permettent l'installation de nouveaux agriculteurs.

**Contact Point Info
Transmission Marne
Adasea 51
Caroline Ledeuil
03 26 04 74 09**

Le Point Info Transmission pour vous renseigner

La cessation d'activité, comme la transmission d'une exploitation agricole, est une étape importante dans la vie de l'entreprise, que ce soit sur des aspects sociaux, fiscaux, juridiques, patrimoniaux. A ce titre, cette étape se prépare et pour que cela se passe au mieux, il est vivement conseillé d'anticiper ! Différents interlocuteurs seront à mobiliser pour vous conseiller et vous accompagner dans les démarches que vous devrez réaliser. Pour amorcer cette étape et étudier votre situation, vous pouvez prendre contact avec le Point Info Transmission (PIT). En effet, depuis le 1er janvier 2020, la Région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'Adasea pour la Marne) et financent ce dispositif.

Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ cinq ans avant le projet de cession d'exploitation.